

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-MAXIME-DU-MONT-LOUIS
MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE**

4 MAI 2015

Séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Maxime-du- Mont-Louis, tenue le 4 mai 2015 à 20h00 à la salle du Conseil située au 1, 1^{ère} avenue Ouest à Mont-Louis.

Sont présents :

Serge Chrétien, maire
Diane Dupuis, conseillère au siège # 1
Marc Boucher, conseiller au siège # 2
Germain Émond, conseiller au siège # 3
Claude Laflamme, conseiller au siège # 4
Mario Lévesque, conseiller au siège # 5
Renaud Robinson, conseiller au siège # 6

Tous formant quorum, sous la présidence de monsieur Serge Chrétien, maire.

Sont également présents:

Suzanne Roy, sec.-trés. et directrice générale
Diane Gaumond, adj. à l'administration et sec.-trés. adjointe

ORDRE DU JOUR

1. Prière
2. Vérification du quorum et ouverture de la séance
3. Acceptation de l'ordre du jour
4. Adoption des procès verbaux :
 - a. Séance ordinaire du 7 avril 2015
5. Acceptation des dépenses
6. Dépôt des états financiers 2014 et rapport du vérificateur
7. Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local 2014 – Reddition de comptes
8. Dépôt du programme PIQM-MADA – Centre Judes Drouin
9. TECQ 2014-2018
 - a. Approbation de la programmation de travaux
 - b. Adjudication du contrat – Services professionnels pour la réalisation de relevés sanitaires
10. Dérogation mineure – 7, 6^e Rue Ouest
11. Adoption du 2^e projet de règlement modifiant le règlement de zonage (Règl. 255-2015)
12. Avis de motion – Modification des règlements applicables par la SQ
 - a. Règlement concernant les nuisances, la paix et le bon ordre
 - b. Règlement sur la gestion des fausses alarmes
 - c. Règlement relatif aux colporteurs et aux commerçants itinérants
 - d. Règlement concernant les chiens
13. Conseiller responsable – Centre Judes Drouin
14. Association des pompiers de la caserne 40 – Mise à jour de l'Entente sur les conditions de travail
15. Demandes diverses :
 - a. Croix-Rouge – Don
 - b. Club des 50 ans et + - Vin d'honneur pour la Fête des Mères
 - c. Conseil des Chevaliers de Colomb – Vin d'honneur pour la Fête des mères
 - d. Club Lions Mont-Louis inc. – 2^e table de billard au Centre Judes Drouin
16. Rapport des représentants municipaux aux différents comités
17. Période de questions
18. Levée de la session

067-05-2015

ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Mario Laflamme,
appuyé de Claude Laflamme,
et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que proposé et que le point « Demandes diverses » demeure ouvert.

Proposition adoptée.

068-05-2015

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

Tous les membres déclarent avoir lu le procès-verbal de la session suivante :
Séance ordinaire du 7 avril 2015

Sur proposition de Renaud Robinson,
Appuyé de Marc Boucher,

Il est résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le procès-verbal du 7 avril 2015 soit adopté sans modification.
Proposition adoptée.

069-05-2015 ACCEPTATION DES DÉPENSES

Sur proposition de Marc Boucher,
Appuyée de Mario Lévesque,
Il est résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil approuve les listes suivantes :

✓ Comptes à payer, pour un total général de	124 854,16 \$
✓ Comptes payés, pour un total général de	7 019,99 \$
✓ Paiements par dépôt direct, pour un total général de	28 932,18 \$

Présentées aux membres du Conseil lors de la préséance.

La secrétaire-trésorière certifie que la municipalité dispose des crédits suffisants pour les dépenses acceptées dans la présente résolution.

DÉPÔT DES RÉSULTATS COMPARATIFS AU 30/04/2015

La secrétaire-trésorière dépose l'état des résultats comparatifs en date du 30 avril 2015.

Proposition adoptée.

070-05-2015 DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS 2014 ET RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

Les états financiers 2014 et le rapport du vérificateur préparés en vertu de l'article 966.3 du Code municipal ont été déposés par la secrétaire-trésorière.

071-05-2015 PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL 2014 – REDDITION DE COMPTES

ATTENDU QUE le ministère des Transports a versé une compensation de 16 821 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2014;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

ATTENDU QUE la présente résolution est accompagnée de l'**Annexe A** identifiant les interventions réalisées par la Municipalité sur les routes susmentionnées ;

ATTENDU QU'un vérificateur externe, soit la firme Raymond Chabot Grant Thornton, a présenté dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes l'**Annexe B** ou un rapport spécial de vérification externe dûment complété.

POUR CES MOTIFS,

sur proposition de Germain Émond,
appuyé par Diane Dupuis,

Il est unanimement résolu et adopté que la municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

Proposition adoptée.

072-05-2015 DÉPÔT D'UN PROJET AU PROGRAMME PIQM-MADA, sous-volet 2.5 – RÉNOVATION DU CENTRE COMMUNAUTAIRE JUDES DROUIN

Considérant que la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis est engagée dans la démarche Municipalité amie des aînés (MADA) ;

Considérant que la Municipalité est propriétaire du Centre communautaire Judes Drouin sis au 4, Avenue B, Mont-Louis ;

Considérant que le projet de Rénovation du Centre communautaire Judes Drouin répond aux besoins des aînés tel que déterminé lors des consultations publiques réalisées lors de la démarche MADA ;

Considérant que la Municipalité favorise l'accès universel dans la réalisation de projet de rénovation de ses infrastructures ;

Sur proposition de Marc Boucher,
Appuyée de Diane Dupuis,
Il est résolu à l'unanimité :

QUE la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis autorise le dépôt du projet de Rénovation du Centre Judes Drouin au Programme d'aide financière PIQM-

MADA 2015 au montant de 150 840 \$, taxes nettes comprenant une demande d'aide financière de 100 000 \$;

QUE la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus du projet.

QUE la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis réserve une somme de 50 840 \$ en provenance du Fonds Cartier Énergie (poste 59 15900).

La secrétaire-trésorière certifie que la municipalité dispose des crédits suffisants pour les dépenses acceptées dans la présente résolution.

Proposition adoptée

073-05-2015

TECQ 2014-2018 – ADJUDICATION DU CONTRAT – SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA RÉALISATION DE RELEVÉS SANITAIRES

Considérant que la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis a lancé un appel d'offres sur le SEAO pour la réalisation de relevés sanitaires et rapport d'ingénierie sur la possibilité de conformité au règlement Q-2, r.22 – Secteur centre de Gros-Morne comprenant une évaluation qualitative ;

Considérant qu'au terme de l'analyse des critères d'évaluation, le pointage total obtenu est le suivant :

WSP Canada Inc.	39,7 %
Tetra Tech QI inc.	90,4 %

Considérant qu'une seule soumission a atteint le pointage total intérimaire de 70 % ;

En conséquence,
Sur proposition de Marc Boucher,
Appuyée de Mario Lévesque,
Il est résolu à l'unanimité :

QUE la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis attribue le contrat de services professionnels en ingénierie pour la *Réalisation de relevés sanitaires et rapport d'ingénierie sur la possibilité de conformité au règlement Q-2, r.22 – Secteur centre de Gros-Morne* à la firme Tetra Tech QI inc. pour une somme de 63 178.76 \$;

QUE la Municipalité confirme que les crédits sont disponibles au Programme TECQ 2014-2018, tel qu'en fait foi l'acceptation de la programmation de travaux en date du 22 avril 2015.

Proposition adoptée.

074-05-2015

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 7, 6^E RUE OUEST

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a pris connaissance de la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme d'accepter la dérogation mineure demandée par Paul-Émile Roussy et Nicole Couture, propriétaires de l'immeuble sis au 7, 6^e Rue Ouest à Mont-Louis. Cet immeuble est désigné comme étant le lot numéro **129-1-4**, cadastre révisé de la municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis, circonscription foncière de Sainte-Anne-des-Monts.

CONSIDÉRANT QUE cette dérogation mineure consiste :

- En l'empiètement du garage à construire dans la marge avant dont la limite Ouest du terrain est de 5,85 mètres au lieu des 7 mètres requis le tout tel que prescrit par le règlement de zonage numéro 180 pour un lot d'angle.
- En l'empiètement d'une annexe à construire dans la marge avant dont la limite Ouest est de 6,76 mètres au lieu des 7 mètres requis le tout tel que prescrit par le règlement de zonage numéro 180 pour un lot d'angle.

CONSIDÉRANT QUE cette dérogation mineure peut être accordée si elle ne porte atteinte à la jouissance, par les propriétaires voisins, de leur droit de propriété;

CONSIDÉRANT QU' aucune objection au projet précité n'a été remise au secrétaire trésorier avant la séance ordinaire du 4 mai 2015 et qu'aucune personne intéressée ne s'est présentée pour faire valoir ses objections, tel que stipulé par le règlement numéro 143 régissant les dérogations mineures;

CONSIDÉRANT QUE l'empiètement des marges de recul ont été déterminées et sont déclarées véridiques par les propriétaires et qu'ils s'en portent garants;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par Marc Boucher,
appuyé par Claude Laflamme,
et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil accepte d'entériner la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme du 15 avril 2015, à savoir :

Accepter la dérogation mineure ci-décrite, afin d'autoriser l'empiètement de 1,15 mètres de la marge de recul avant du garage et de 0,24 mètres de l'annexe à construire pour l'immeuble situé au 7, 6^e Rue Ouest à Mont-Louis, le tout selon la demande déposée par les propriétaires.

Proposition adoptée.

075-05-2015 DEMANDE D'AMENDEMENT AU RÈGLEMENT DE ZONAGE – ADOPTION DU 2^e PROJET DE RÈGLEMENT

MODIFICATION AU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 180 ET SES AMENDEMENTS, AFIN DE CRÉER LA ZONE M.34, Rb.40 À MÊME UNE PARTIE DE LA ZONE RÉSIDENTIELLE Rb.8

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis est régie par le *Code municipal* et assujettie aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ;

ATTENDU QU'en vertu des pouvoirs que lui confère la loi sur l'aménagement et d'urbanisme, le Conseil peut adopter des règlements d'urbanisme et les modifier selon les dispositions de la loi ;

ATTENDU QU'il s'avère pertinent et opportun de procéder à une telle modification de manière à adapter le contenu de la réglementation aux besoins exprimés par la communauté locale et jugés pertinent par le Conseil;

EN CONSÉQUENCE

il est proposé par Renaud Robinson,
appuyé par Claude Laflamme ,
et résolu à l'unanimité :

QUE le deuxième projet de règlement numéro 255-2015 modifiant le règlement de zonage # 80-92 soit et est adopté et qu'il décrète ce qui suit :

Article 1 But du règlement

Le présent règlement a pour but de créer une nouvelle zone mixte M.34 à même une partie de la zone résidentielle Rb.8 et de créer une nouvelle zone Rb.40.

Le présent règlement est adopté comme second projet sans changement.

Article 2 Création d'une nouvelle zone mixte M.34 à même une partie de la zone Rb.8

Une nouvelle zone mixte M.34 est créée à même une partie de la zone Rb.8.

Cette nouvelle zone mixte est bornée vers le Nord-Ouest par le lot 238-5, vers le Nord-Est par la Rue de l'Église, vers le Sud-Est par le lot 237-1 et vers le Sud-Ouest par une autre partie du lot 237.

Cette nouvelle zone contient approximativement 868,1 m².

Article 3 Création d'une nouvelle zone Rb.40 à même le résidu de la zone Rb.8

Une nouvelle zone résidentielle Rb.40 est créée sur le lot 238, Seigneurie Mont-Louis. Cette nouvelle zone comprend le résidu de la zone Rb.8 située entre la zone M.8, Eaf.4 et la zone M.34 nouvellement créée et contient en façade de la Rue de l'Église une longueur approximative de 58,59 mètres.

Article 4 Modification du plan de zonage

Le plan de zonage feuillet numéro 1 / 4 faisant partie intégrante du règlement de zonage numéro 180 est modifié en diminuant la zone Rb.8 de façon à créer la zone M.34 et la Zone Rb.40.

Le tout tel qu'indiqué en annexe 1 du présent règlement.

Article 5 Autres dispositions du Règlement de zonage numéro 180

Les autres dispositions du règlement de zonage numéro 180 demeurent et continuent de s'appliquer intégralement.

Article 6 Entrée en vigueur

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi qui le régit.



Serge Chrétien, maire

Suzanne Roy, d.g. et sec.-très.

- 076- 05-2015** **AVIS DE MOTION – règlement numéro 256-2015 RELATIF AUX COLPORTEURS ET AUX COMMERÇANTS ITINÉRANTS**
Avis de motion est par les présentes donné par le conseiller Mario Lévesque de la présentation d'un règlement relatif aux colporteurs et aux commerçants itinérants. Ce règlement abrogera et remplacera le 247-2013 intitulé règlement sur le colportage. Le projet de règlement a été remis à tous les membres du Conseil. Une dispense de lecture est demandée.
- 077-05-2015** **AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 257-2015 SUR LA GESTION DES FAUSSES ALARMES**
Avis de motion est par les présentes donné par le conseiller Renaud Robinson de la présentation d'un règlement sur la gestion des fausses alarmes. Ce règlement abrogera et remplacera le règlement numéro 171 sur les systèmes d'alarme. Le projet de règlement a été remis à tous les membres du Conseil. Une dispense de lecture est demandée.
- 078-05-2015** **AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 258-2015 RÈGLEMENT CONCERNANT LES NUISANCES, LA PAIX ET LE BON ORDRE**
Avis de motion est par les présentes donné par le conseiller Mario Lévesque de la présentation d'un règlement concernant les nuisances, la paix et le bon ordre. Ce règlement abrogera et remplacera le règlement 211 concernant les nuisances, l'usage et l'empiètement des voies publiques ainsi que le règlement 168 concernant la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics. Le projet de règlement a été remis à tous les membres du Conseil. Une dispense de lecture est demandée.
- 079-05-2015** **AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 259-2015 CONCERNANT LES CHIENS**
Avis de motion est par les présentes donné par le conseiller Diane Dupuis de la présentation d'un règlement concernant les chiens. Ce règlement abrogera et remplacera le règlement 169 et ses amendements concernant les chiens. Le projet de règlement a été remis à tous les membres du Conseil. Une dispense de lecture est demandée.
- 080-05-2015** **CONSEILLER RESPONSABLE – CENTRE COMMUNAUTAIRE JUDES DROUIN**
Sur proposition de Marc Boucher,
Appuyé de Renaud Robinson,
Il est résolu à l'unanimité :
- QUE Germain Émond soit nommé responsable du Centre Judes Drouin auprès du Club des 50 ans et plus de Mont-Louis.

Proposition adoptée.

081-05-2015 ASSOCIATION DES POMPIERS DE LA CASERNE 40 – MISE À JOUR DE L'ENTENTE SUR LES CONDITIONS DE TRAVAIL

Considérant que l'entente sur les conditions de travail des pompiers volontaires date de 2007 ;

Considérant qu'à la demande du chef pompier, il est requis de procéder à sa mise à jour ;

Sur proposition de Marc Boucher,
Appuyée de Mario Lévesque,
Il est résolu à l'unanimité :

QUE la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis entérine l'entente sur les conditions de travail préalablement approuvé par l'Association des pompiers de la caserne 40 pour la période de janvier 2015 à décembre 2017;

Proposition adoptée.

082-05-2015 DONS DIVERS

Sur proposition de Renaud Robinson,
Appuyée de Germain Émond,
Il est résolu à l'unanimité :

QUE la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis autorise le versement des dons suivants :

- Croix-Rouge - 50 \$
- Club des 50 ans et + de Mont-Louis – Vin d'honneur
- Chevaliers de Colomb de Mont-Louis – Vin d'honneur
- Chevaliers de Colomb de Gros-Morne – 50 \$ Fête des Mères
- Chevaliers de Colomb de Gros-Morne /Cadet – Vin d'honneur

La secrétaire-trésorière certifie que la municipalité dispose des crédits suffisants pour les dépenses acceptées dans la présente résolution au poste 0211000970.

083-05-2015 CLUB LIONS MONT-LOUIS INC. – 2^E TABLE DE BILLARD AU CENTRE JUDES DROUIN

Considérant que le Club Lions de Mont-Louis désire installer une seconde table de billard au Centre Judes Drouin ;

Sur proposition de Marc Boucher,
Appuyé de Germain Émond,
Il est résolu à l'unanimité :

QUE la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis autorise l'installation d'une seconde table de billard dans la salle de réception du Centre Judes Drouin conditionnel au respect des exigences suivantes :

- ✓ Permettre le déplacement de la table de billard pour maximiser l'espace de location (roulettes permanentes)
- ✓ Apporter les corrections requises aux rideaux (aux fins de dissimuler la table);
- ✓ Fournir une protection rigide et une housse étanche;
- ✓ Permettre aux locataires d'utiliser la surface de la table pour assurer l'optimisation de l'espace, si requis.
- ✓ La Municipalité ne pourra être tenue responsable de tout bris ou dommages pouvant être causé à la table de billard lors d'une location.

Proposition adoptée.

084-05-2015 LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur proposition de Germain Émond la séance est levée.

Je, Serge Chrétien, maire, atteste que la signature du présent procès verbal, équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

Serge Chrétien, maire

Suzanne Roy, d.g. et sec.- très.